

OBJET : COMPTE DE GESTION 2007
BUDGET ANNEXE EAU

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le Compte de Gestion du Budget Annexe de l'Eau pour l'exercice 2007.

Ce document fait apparaître un excédent de clôture de 5 514 340,57 € qui se répartit ainsi :

- | | |
|------------------------------------|----------------|
| - pour la Section d'Exploitation | 1 698 064,25 € |
| - pour la Section d'Investissement | 3 816 276,32 € |

Ces résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif 2007.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

Libert ANNETTE

NB Le Compte de Gestion du Budget Annexe de l'Eau est consultable auprès de la Direction de la Comptabilité (30 Rue de la République), aux heures ouvrables de l'administration, ainsi qu'en cours de séance.

PJ Bilan synthétique, Etats II-1 et II-2.

OBJET : COMPTE DE GESTION 2007
BUDGET ANNEXE EAU

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 08/4-04 du Maire ;

Vu le Compte de Gestion 2007 relatif au Budget Annexe de l'Eau présenté par le Receveur Municipal ;

Sur l'avis favorable des Commissions 1° Affaire Générale / Entreprise Municipale, 2° Aménagement / Développement Durable ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

10 abstentions
(dont 2 votes par procuration)

pour

↓
FOURNEL Dominique, ALLIE Carmen,
TROTET Maryse, INGAR Iqbal,
HOARAU Patricia, BARDIERE Jean-Michel,
VICTORIA René-Paul et HOARAU Serge

↓
autres élus présents

Adopte le Compte de Gestion du Receveur Municipal relatif au Budget Annexe de l'Eau pour l'exercice 2007 (confer état annexé).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 25 JUIN 2008



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

12004 - EAUX DE SAINT DENIS

BILAN SYNTHÉTIQUE

En milliers de Euro

ACTIF NET (1)	Total en	PASSIF	Total en
Immobilisations incorporelles (nettes)	541,46	Dotations	0,00
Terrains	0,00	Réserves	32 932,61
Constructions	18 269,05	Report à nouveau	48,47
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	5 667,07	Résultat de l'exercice	1 645,59
Immobilisations en cours	9 572,13	Subventions transférables	122,96
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	Différences sur réalisations d'immobilisations	0,00
Autres immobilisations corporelles	0,00		
Total immobilisations corporelles (nettes)	33 508,25	Fonds globalisés	60,08
Immobilisations financières	0,00	Subventions non transférables	0,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	34 049,72	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	3 898,87
Stocks	0,00	Autres fonds propres	0,00
Créances	6 444,71	TOTAL FONDS PROPRES	38 466,66
Valeurs mobilières de placement	0,00	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00
Disponibilités	0,00	Dettes financières à long terme	1 097,40
Autres actifs circulant	0,00	Fournisseurs (2)	823,54
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 444,71	Autres dettes à court terme	1,68
Comptes de régularisations	0,00	Total dettes à court terme	825,22
TOTAL ACTIF	40 494,43	TOTAL DETTES	1 922,62
		Comptes de régularisations	105,15
		TOTAL PASSIF	40 494,43

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice N+1

12004 - EAUX DE SAINT DENIS

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	11 057 737,08	3 849 614,24	14 907 351,32
Titres de recettes émis (b)	5 143 878,70	3 154 127,43	8 298 006,13
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	5 143 878,70	3 154 127,43	8 298 006,13
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	11 057 737,08	3 849 614,24	14 907 351,32
Mandats émis (f)	4 494 428,93	1 504 537,42	5 998 966,35
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	4 494 428,93	1 504 537,42	5 998 966,35
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	649 449,77	1 649 590,01	2 299 039,78
(h - d) Déficit			